

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-06

LOCATION EN LONGUE DUREE DES VEHICULES DE SERVICE DEVOLUTION DU MARCHÉ

. Nature des besoins

Un appel d'offres a été lancé le 16 octobre 2008 afin de conclure un nouveau marché de location en longue durée de véhicules de service pour les besoins du Conseil Général. Ces besoins correspondent au renouvellement des véhicules loués dont le contrat arrive à expiration et à la prise en compte des transferts de compétences.

Le marché doit permettre de doter les Services de véhicules de tourisme (type automobile citadine et moyenne routière) et de véhicules utilitaires (type utilitaire compact, moyen et gros utilitaire).

. Procédure

La forme du marché à bons de commande a été retenue considérant que l'étendue des besoins à satisfaire ne peut être entièrement arrêtée.

La procédure mise en oeuvre a été celle de l'appel d'offres ouvert avec publication de l'avis d'appel à concurrence au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Les soumissionnaires ont eu à répondre à un cahier des charges sur les bases ci-après :

.objet : location, entretien et maintenance de véhicules neufs ;

.type de véhicules :

lot n° 1: véhicules de tourisme (quantité minimum : 22, quantité maximum : 30) ;

lot n° 2: véhicules utilitaires(quantité minimum : 2, quantité maximum : 10) ;

. Durée de la location : de 36 à 48 mois selon le type de véhicule.

. Date limite de remise des offres : 28 novembre 2008.

. Choix

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 15 décembre 2008 a procédé à l'examen des candidatures en fonction des critères d'admission : références professionnelles, garanties et capacité technique et financière.

Nom du candidat	Admis	Non admis	Motifs
Peugeot Macard (Montauban)	x		
Locamatic(Montauban)	x		
Sotral (Montauban)	x		
Nissan (Montauban)		x	Inversion enveloppes
Grand Sud Automobile (Montauban)		x	Inversion enveloppes

L'examen des offres a été réalisé par la Commission en sa séance du 5 janvier 2009 en se fondant sur critères de pondération contenus dans le règlement de la consultation :

- Valeur technique au regard du mémoire technique (*) : 40 %
- Prix des prestations : 30 %
- Délais de livraison : 20 %
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10 %

(*) La valeur technique a été appréciée au regard du mémoire technique détaillé comme suit :

- la capacité de remisage des véhicules
- la diversité des services associés (dépannage, véhicule de remplacement, etc)
- l'étendue de la gamme
- les moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution de la prestation.

Aux termes de l'analyse (cf. procès-verbal annexé), la Commission d'Appel d'Offres a désigné comme attributaire la Société SOTRAL, société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (*).

N° de classement (par ordre décroissant)	Nom du candidat
Lot n°1-Véhicules de tourisme	
1	Sotral (Montauban)
2	Peugeot Macard (Montauban)
Lot n° 2 -Véhicules utilitaires	
1	Sotral (Montauban)
2	Peugeot Macard
3	Locamatic(Montauban)

(*) : le procès-verbal de la Commission retrace l'examen des offres par critère.

.Présentation du marché

Considérant l'offre de l'entreprise retenue, je suis en mesure de vous présenter les éléments essentiels du contrat à intervenir :

- .Attributaire : société Sotral, 9 rue Voltaire - 82000 Montauban ;
- .objet : - location de véhicules neufs selon quantités (22 à 30 véhicules de tourisme et 2 à 10 véhicules utilitaires) ;
 - entretien et maintenance (préparation des véhicules, fourniture des pneumatiques, nettoyage, dépannage, fourniture de véhicules de remplacement, entretien courant, opérations de contrôle) ;
- . Durée des engagements : 4 ans ;
- . Durée d'émission des bons de commande : 1 an ;
- . Durée de location : 36 à 48 mois ;
- . Assurance : à charge du Conseil Général ;
- . Prix : déterminés par bordereaux annexés à l'acte d'engagement (selon la catégorie du véhicule et la durée de location) ;
- .Révision des prix : annuelle avec pourcentage butoir de 2% par an ;
- .Réglementation applicable : Code des marchés publics et règlement sur la comptabilité publique.

X X
X

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et le cas échéant, m'autoriser à signer :

- le marché à intervenir avec la Société Sotral pour la location des véhicules de service, aux conditions ci-dessus exposées ;
- toutes les pièces afférentes à la passation du marché et les bordereaux supplémentaires de prix.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-06

**LOCATION EN LONGUE DUREE DES VEHICULES DE SERVICE
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réuni le 5 janvier 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - le marché à intervenir avec la Société Sotral (82) pour la location des véhicules de service, aux conditions telles que présentées ;
 - toutes les pièces afférentes à la passation du marché et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,